

Les effectifs salariés du secteur privé sont en très légère hausse au premier trimestre 2014 (+ 0,1 %) après une stabilité fin 2013 qui faisait suite à une année de baisse. Sur un an, l'emploi est stable (-1 900 postes). Hors intérim, l'emploi est également en hausse de 0,1 % sur le trimestre. Sur un an, il diminue de 0,1 %.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,7 %. Sur un an, il progresse de 2,1 %.

Au total, la masse salariale croît de 0,8 % au premier trimestre 2014, après une hausse de 0,2 % fin 2013. Sur un an, elle progresse de + 1,9 %.

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de reculer (- 0,1 %, soit - 4 500 postes), à un rythme toutefois moins marqué que les trimestres précédents (entre - 0,3 % et - 0,5 % en 2013). Sur un an, la baisse atteint - 1,4 %, soit - 44 000 postes.

De même, dans la construction, l'emploi diminue moins fortement qu'en 2013 : - 0,2 % au premier trimestre 2014 (soit - 2 200 postes) après des baisses comprises entre - 0,3 % et - 0,6 % l'an passé. Sur un an, le repli est de - 1,5 %, soit - 21 000 postes.

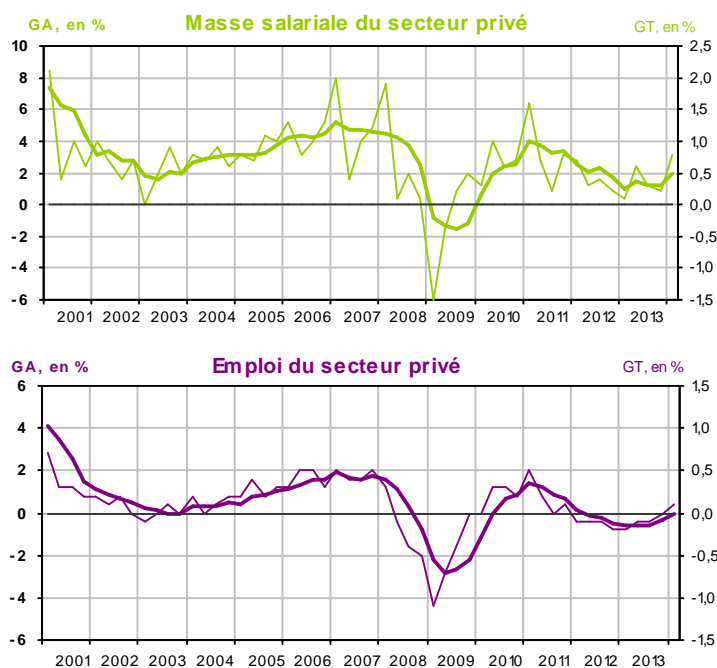
Dans le secteur tertiaire hors intérim, l'emploi croît de 0,2 % (soit + 27 000 postes) après + 0,1 % fin 2013. Sur un an, l'emploi est en hausse de 0,3 %, soit + 40 000 postes.

L'emploi intérimaire est en légère baisse ce trimestre (- 0,1 % soit - 600 postes) après trois trimestres consécutifs de hausse. Sur un an, l'emploi intérimaire augmente de 4,2 %, soit + 23 000 postes.

Sur un an, la majorité des régions enregistrent une baisse de l'emploi, notamment dans la moitié nord du territoire. Néanmoins, six régions métropolitaines et les quatre Dom créent des emplois sur un an, à des rythmes compris entre + 0,1 % et + 3,8 %.

## LA MASSE SALARIALE ET L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2014

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et de l'emploi du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf

Tableau 1 : Masse salariale et emploi du secteur privé au premier trimestre 2014

	En niveau 2014 T1	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 1 <sup>er</sup> trimestre 2014 (en %)
		2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	
Masse salariale (en Md€)	131,5	0,1	0,6	0,3	0,2	0,8	1,9
Emploi fin de trimestre (en millions)	17,8	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,0
Emploi moyen (en millions)	17,8	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	-0,2
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 466	0,4	0,8	0,3	0,2	0,7	2,1
Indice des prix à la consommation hors tabac		0,5	0,1	-0,1	0,2	0,4	0,5

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee – Indice des prix

Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré).

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT\* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale								Emploi								SMPT				
	Niveau (M€)	Evolutions en pourcentage							Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage					GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT								sur 3 mois	sur 1 an	GT									
		2014 T1	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T1				2013 T4	2014 T1	2014 T1	2013 T1	2013 T2	2013 T3				2013 T4
Industrie	27,3	0,3	0,5	-0,2	-0,2	0,7	0,9	3 134,0	-9,0	-4,5	-44,0	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,1	-1,4	0,2	0,9	2,4	2 901
Construction	9,1	-0,5	-0,1	0,6	-0,2	0,4	0,7	1 434,8	-7,2	-2,2	-21,2	-0,6	-0,5	-0,3	-0,5	-0,2	-1,5	0,2	0,7	2,5	2 122
Tertiaire	95,0	0,2	0,7	0,3	0,4	0,9	2,3	13 207,6	24,9	26,5	63,6	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2	0,7	2,0	2 401
Tertiaire hors intérim	91,2	0,3	0,6	0,3	0,2	0,9	2,1	12 620,5	11,9	27,1	40,2	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,7	1,9	2 412
Intérim	3,8	-2,2	2,1	0,5	3,8	0,9	7,5	587,0	13,0	-0,6	23,4	-1,2	1,2	0,8	2,3	-0,1	4,2	2,3	-0,2	3,8	2 165
<b>Total</b>	<b>131,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,9</b>	<b>17 789,8</b>	<b>7,8</b>	<b>19,5</b>	<b>-1,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>2,1</b>	<b>2 466</b>
Total hors intérim	127,7	0,2	0,6	0,3	0,1	0,8	1,7	17 202,8	-5,2	20,1	-25,3	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,1	-0,1	0,2	0,8	2,0	2 476

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf

L'emploi augmente légèrement au premier trimestre 2014

Au premier trimestre 2014, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,8 %, après une hausse de 0,2 % au quatrième trimestre 2013 (graphique 1 et tableau 1). La progression du SMIC de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a contribué à l'évolution de la masse salariale<sup>1</sup>. Le glissement annuel de la masse salariale s'établit à + 1,9 %.

Au premier trimestre 2014, l'emploi est en légère augmentation (+ 0,1 %, soit 19 000 postes). Il est quasiment stable sur un an (- 1 900 postes). Hors intérim, l'emploi est également en hausse de 0,1% après une stabilité fin 2013 qui faisait suite à une année de baisse. Au premier trimestre 2014, l'emploi continue

de diminuer dans l'industrie avec un repli de 0,1 % (- 4 500 postes), après - 0,3 % au quatrième trimestre (graphique 2 et tableau 2). La masse salariale de l'industrie augmente de 0,7 % au premier trimestre 2014 et de 0,9 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), la baisse de l'emploi se poursuit au premier trimestre (- 0,2 % soit 2 200 postes) après - 0,5 % au quatrième trimestre. La masse salariale augmente de 0,4 % au premier trimestre et de 0,7 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérim (graphique 5 et tableau 2), l'emploi reste en hausse : + 0,2 % (soit 27 100 postes), après + 0,1 % au quatrième trimestre 2013. Sur

un an l'emploi augmente de 0,3 %. La masse salariale progresse de 0,9 % au premier trimestre.

L'emploi intérimaire enregistre quant à lui une légère baisse de 0,1 % (- 600 postes), après une hausse de 2,3 % au dernier trimestre. Sur un an, l'emploi intérimaire est en hausse de 4,2 %. La masse salariale de l'intérim augmente de 0,9 % au premier trimestre<sup>2</sup>.

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,7 % au premier trimestre 2014. Sur un an, la hausse du SMPT est de 2,1 % tandis que les prix à la consommation progressent de 0,5 % sur la même période.

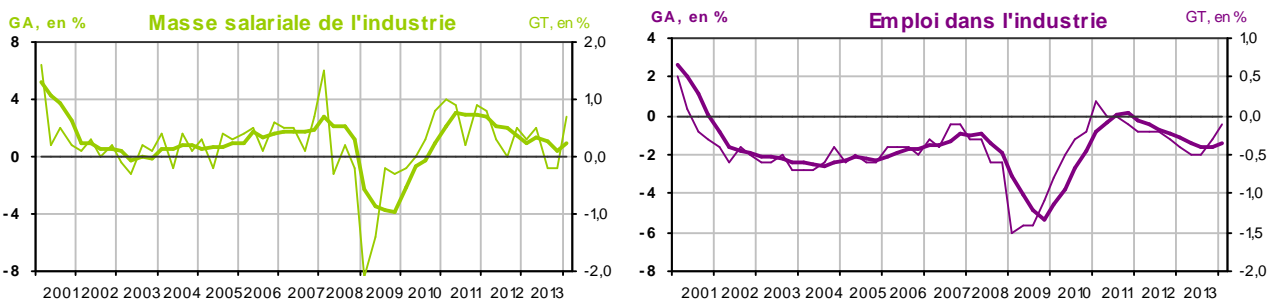
Une baisse moins marquée dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,7 % ce trimestre après des baisses de 0,2 % aux deux

trimestres précédents. Elle progresse de 0,9 % sur un an.

L'emploi industriel est toujours en baisse, à un rythme toutefois plus modéré que ceux connus depuis fin

Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi de l'industrie

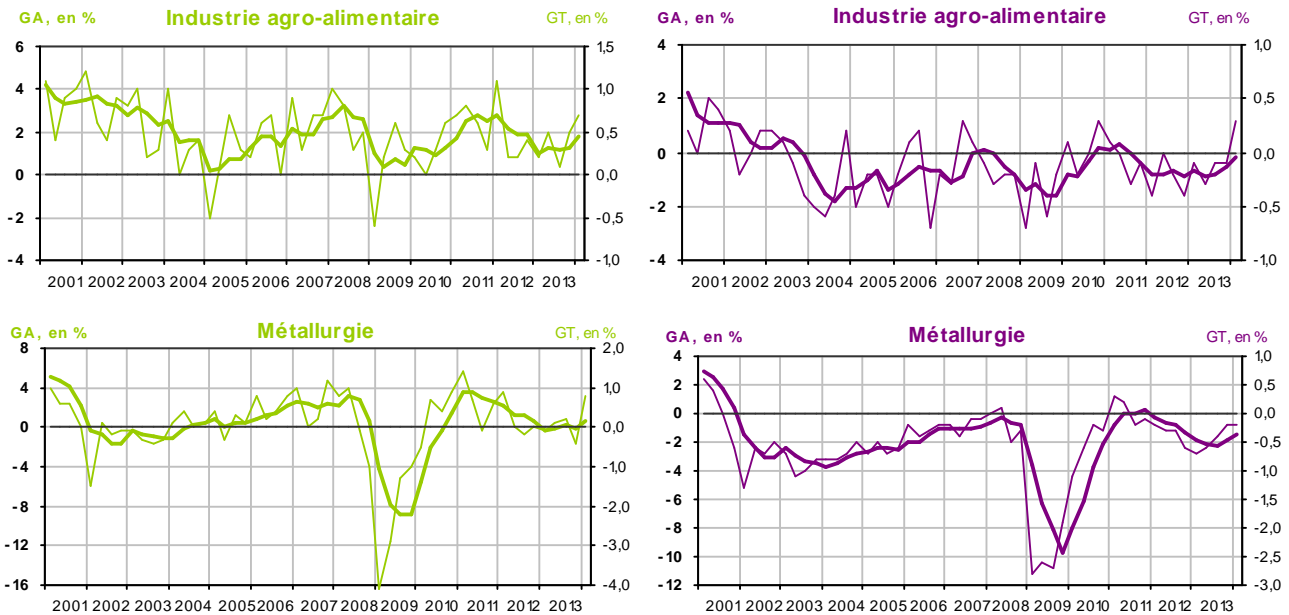


Source : Acooss-Urssaf

<sup>1</sup> Plus précisément, la hausse du smic de 1,1 % de janvier 2014 a été nettement plus élevée que celle intervenue en janvier 2013 (0,3 %). Cette dernière avait été modérée en raison de la revalorisation anticipée de 2,0 % en juillet 2012. Ainsi, l'impact de la progression du SMIC dans la masse salariale n'est pas complètement neutralisé par la correction des variations saisonnières.

<sup>2</sup> La notion d'emploi intérimaire présentée par l'Acooss et les Urssaf est adaptée au suivi des masses salariales et des cotisations. Elle peut ainsi être décalée par rapport aux effectifs issus des relevés mensuels de mission.

**Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans quelques secteurs industriels**



Source : Acooss-Urssaf

2012 : - 0,1 % au premier trimestre 2014 (soit - 4 500 postes) après des baisses comprises entre - 0,3 % et - 0,5 %. Sur un an, l'emploi industriel est en repli de 1,4 %, soit - 44 000 postes.

Les baisses les plus marquées sont observées dans l'industrie du bois et papier (- 0,8 % soit - 1 500 postes), la fabrication de matériels de transport (- 0,7 % soit - 2 400 postes), la production et distribution d'eau (- 0,4 % soit - 700 postes) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 0,4 % soit - 600 postes).

### L'emploi poursuit sa baisse dans la construction

Dans le secteur de la construction, la masse salariale augmente au premier trimestre de 0,4 %, après - 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, elle croît de 0,7 %.

La diminution de l'emploi dans le secteur de la fabrication de matériels de transport est tirée par l'industrie automobile qui enregistre une baisse de 1,6 % (soit - 3 500 postes) alors que l'emploi dans la fabrication d'autres matériels de transport continue à progresser (+ 0,6 % soit 900 postes).

Les secteurs de l'habillement-textile, de la métallurgie, de la fabrication de machines et équipements et celui des plastiques perdent 0,2 % de leurs effectifs.

L'emploi est stable dans la fabrication d'équipements électriques.

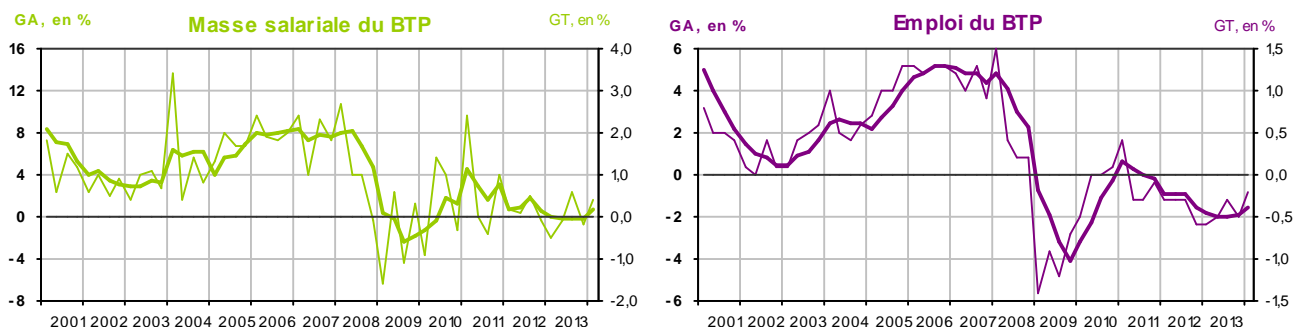
Cinq secteurs industriels créent des emplois ce trimestre : l'industrie chimique (+ 0,1 %), la production et distribution d'électricité et de gaz (+ 0,1 %), les industries extractives (+ 0,2 %), ainsi que les industries agro-alimentaires (+ 0,3 %, soit + 1 300 postes) et les autres industries manufacturières (+ 0,3 %, soit + 800 postes), qui totalisent 2 400 créations nettes d'emploi.

Au premier trimestre 2014, le salaire moyen par tête progresse de 0,9 % dans l'industrie (+ 2,4 % sur un an).

Au premier trimestre 2014, l'emploi est en baisse de 0,2 % après - 0,5 % au trimestre précédent. Sur un an, il diminue de 1,5 %, soit - 2 200 postes.

Dans la construction de bâtiments, l'emploi diminue de 0,3 %, soit - 500 postes. Dans ce secteur, les pertes d'emplois les plus fortes sont enregistrées dans les constructions d'autres bâtiments (- 0,5 %).

**Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi du secteur de la construction**



Source : Acooss-Urssaf

Dans le génie civil, l'emploi se contracte légèrement (- 0,1% soit - 100 postes). La construction de routes et autoroutes ainsi que la construction de réseaux pour fluides perdent respectivement 0,5 % et 0,4 % de leurs effectifs salariés. A l'inverse, l'emploi augmente dans la construction de voies ferrées de surface et souterraines (+ 2,4 %).

Dans les travaux de construction spécialisés, l'emploi décroît de 0,1 % ce trimestre, soit 1 400 postes. Des baisses sont notamment enregistrées dans les travaux de terrassement spécialisés (- 2,2 %), de menuiserie bois et pvc (- 0,6 %), de menuiserie métallique (- 0,5 %) ainsi que les travaux d'installation électrique (- 0,5 %). L'emploi est en légère baisse (- 0,1 %) dans les travaux de

maçonnerie générale. Certains secteurs sont dynamiques, comme les travaux d'isolation (+ 1,3 %), de plâtrerie (+ 0,9 %) et ceux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (+ 0,4 %).

Le salaire moyen par tête est en hausse de 0,7 % ce trimestre dans le secteur de la construction (+ 2,5 % sur un an).

### L'emploi tertiaire hors intérim est en hausse

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérim est en hausse de 0,9 % au premier trimestre. Sur un an, elle progresse de 2,1 %. Celle de l'intérim augmente de 0,9 % au premier trimestre et de 7,5 % sur un an. Au total, la masse salariale du secteur tertiaire est en hausse de 0,9 % au premier trimestre et de 2,3 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérim, l'emploi augmente de 0,2 %, soit + 27 000 postes. Sur un an, il progresse de 0,3 %, soit + 40 200 postes.

L'emploi intérimaire est quant à lui en légère baisse ce trimestre (- 0,1 %, soit - 600 postes). Sur un an, il augmente de 4,2 %, soit 23 400 postes supplémentaires.

Au total, l'emploi tertiaire est en hausse de 0,2 % au premier trimestre 2014. Sur un

an, les effectifs du tertiaire sont en hausse de 0,5 %, soit + 63 600 postes.

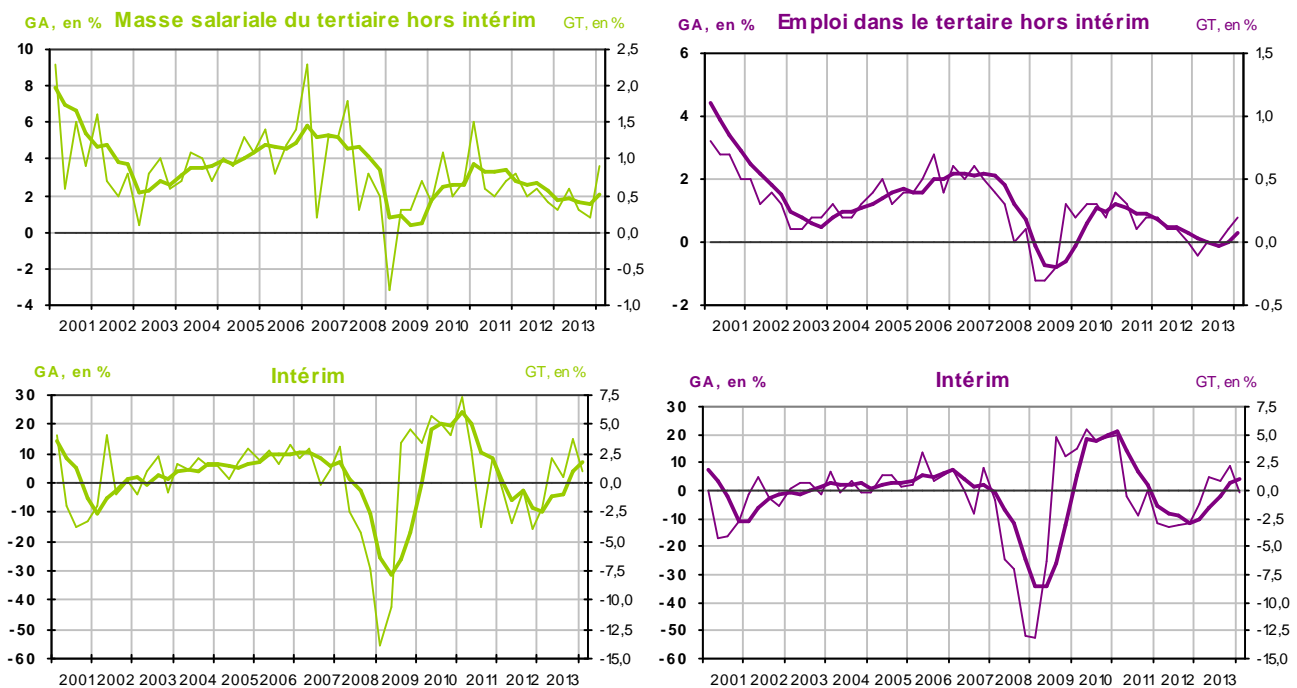
Au premier trimestre 2014, plusieurs secteurs du tertiaire connaissent une baisse de leur effectif salarié. Dans les arts, spectacles et activités récréatives, l'emploi baisse de 0,8 %, soit - 2 400 postes après une progression de 0,7% au trimestre précédent. Il baisse de 0,7% dans l'administration publique (- 1 300 postes) et de 0,5% dans les télécommunications (- 700 postes) après cinq trimestres de baisse. Dans le secteur de l'édition et l'audiovisuel, l'emploi diminue de 0,3 % (- 700 postes) après une baisse de 0,4 % au trimestre précédent.

Dans le secteur des transports, l'emploi baisse légèrement ce trimestre (- 0,1 %, soit - 1 300 postes) après une stabilité au quatrième trimestre 2013.

Le secteur de l'hébergement-restauration augmente de 0,3 % soit + 3 300 postes), après un repli de 0,2 % au trimestre précédent. Cette hausse provient de celle de l'emploi dans la restauration (+ 0,5 %, soit + 4 200 postes) tandis que les effectifs se contracte modérément dans l'hébergement (- 0,2 % soit - 600 postes).

L'emploi du commerce progresse de 0,2 % (soit 5 000 postes), après + 0,2 %, porté par la hausse du commerce de détail (+ 0,4 % soit 7 600 postes). Dans le secteur des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie, l'emploi croît sur un rythme plus soutenu que le trimestre précédent (+ 0,6 %, soit + 5 200 postes). Les activités informatiques restent dynamiques (+ 0,5 %, soit + 1 700 postes). Les activités de services administratifs et de soutien progressent de 0,3 % (+ 5 500 postes).

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi du secteur tertiaire



Source : Acos-Urssaf

Graphique 6 : Evolutions de la masse salariale et de l'emploi dans plusieurs secteurs tertiaires



Source : Acooss-Urssaf

Dans l'action sociale et l'hébergement médico-social et dans les activités pour la santé humaine, l'emploi progresse respectivement de 0,5 % (+ 5 500 postes) et de 0,2 % (+ 1 400 postes) ce trimestre, soit des rythmes d'évolutions proches de ceux connus en 2013.

L'emploi augmente de 0,3 % dans les activités financières et d'assurance (+ 1 900 postes). Dans les activités immobilières, l'emploi progresse aussi de 0,3 % ce trimestre (+ 600 postes) après une baisse de même ampleur au quatrième trimestre 2013.

L'emploi du secteur associatif est en léger recul ce trimestre (-0,1 %). Sur un an, il croît de 0,8 %, soit + 14 000 postes.

Le salaire moyen par tête du tertiaire progresse de 0,7 % ce trimestre (+ 2,0 % en glissement annuel).

**Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et de l'emploi sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication**

	Masse salariale		Emploi			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2013 T3	2013 T4	2013 T3	2013 T4	2013 T3	2013 T4
<b>Industrie</b>	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
<b>Construction</b>	0,0	-0,1	0,1	-0,7	0,0	0,0
<b>Tertiaire</b>	0,0	0,0	4,6	6,8	0,1	0,1
Tertiaire hors intérim	0,0	0,0	4,3	6,6	0,0	0,1
Intérim	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,1
<b>Total</b>	0,0	0,0	5,0	6,5	0,0	0,0
<b>Total hors intérim</b>	0,1	0,0	4,8	6,2	0,0	0,1

Source : Acooss-Urssaf

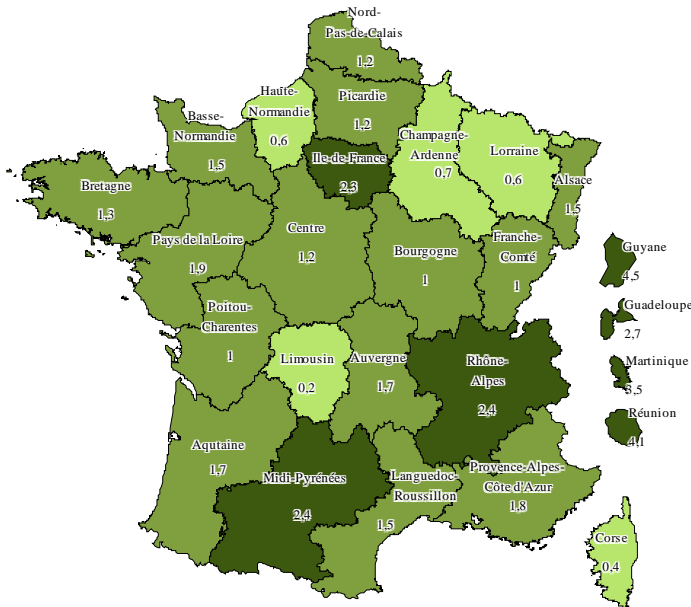
Lecture : Par rapport à la publication du 12 mars 2014, l'évolution de l'emploi total au quatrième trimestre 2013 a été révisée à la hausse de 6 500 postes (+ 7800 contre + 1 300). Cette révision n'a pas d'effet sur les glissements trimestriels exprimés en pourcentage avec une précision d'une décimale.





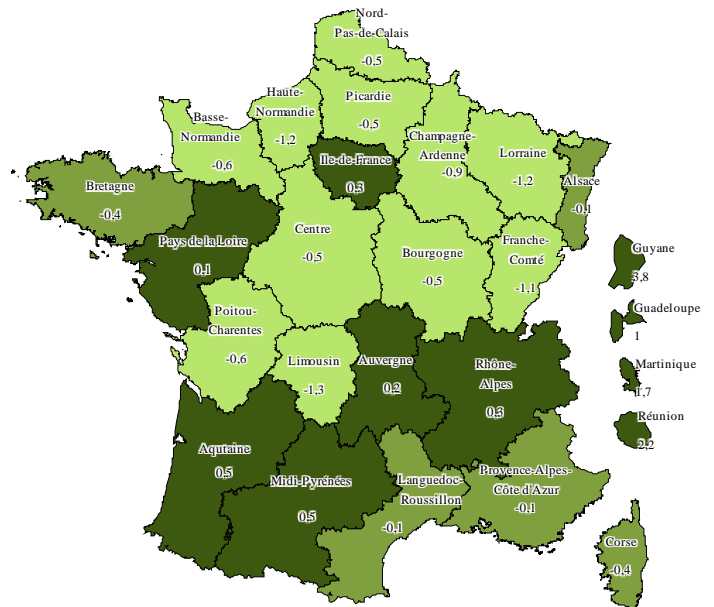
**Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au premier trimestre 2014**

Evolution nationale : + 1,9 %



**Carte 2 : Glissement annuel de l'emploi du secteur privé au premier trimestre 2014**

Evolution nationale : - 0,0 %



Source : Acoss-Urssaf

### Des évolutions régionales contrastées

Au premier trimestre 2014, en rythme annuel, la plupart des régions de la métropole enregistrent des baisses d'emploi comprises entre -1,3 % et -0,1 % (carte 2). L'emploi progresse toutefois dans six régions métropolitaines et dans les quatre Dom. Comparés aux trimestres précédents, ces rythmes sont en amélioration dans quasiment toutes les régions sauf en Lorraine, Franche-Comté et Bretagne où l'évolution est stable, et en Poitou-Charentes et en Corse où l'emploi se contracte un peu plus qu'au quatrième trimestre 2013.

Parmi les régions de la moitié nord, seules Ile-de-France (+ 0,3 %) et Pays de la Loire (+ 0,1 %) enregistrent une hausse de leurs effectifs salariés sur un an. L'emploi des Pays de la Loire est soutenu par les « autres services »<sup>3</sup> et l'intérim. Celui d'Ile-de-France par l'ensemble du secteur tertiaire et celui de la construction. En revanche, l'emploi se contracte dans les autres régions de la moitié nord. Il recule dans la majorité des secteurs, notamment dans ceux de la construction, de l'industrie et du commerce (respectivement - 2,6 %, - 2,0 % et - 0,7 %

en moyenne sur un an). A l'inverse, ces régions profitent de la croissance des emplois intérimaire (+ 4,7 % en moyenne).

Parmi les régions du sud, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes et Auvergne enregistrent des hausses d'emplois (respectivement + 0,5 %, + 0,5 %, + 0,3 % et + 0,2 %), ces régions se démarquant par des fortes hausses d'emploi dans les « autres services » et l'intérim. L'emploi baisse modérément en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon (- 0,1%) et plus fortement en Poitou-Charentes et dans le Limousin (respectivement - 0,6 % et - 1,3 %). Ces quatre régions sont mal orientées dans les secteurs de la construction, du commerce, de l'industrie et de l'hébergement-restauration.

En Corse, l'emploi diminue de 0,4 % après -0,2 % au trimestre précédent. Les secteurs du tertiaire connaissent des baisses d'emploi alors que le commerce et l'industrie voient leurs effectifs progresser.

Parmi les Dom, la Guyane est le plus dynamique (+ 3,8 %), soutenue par la

plupart des secteurs hormis l'intérim qui enregistre une forte baisse. La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe enregistrent également des hausses d'emploi sur un an de respectivement + 2,2%, + 1,7 % et + 1,0 %. Ils bénéficient de créations d'emploi dans l'intérim et les « autres services ».

Sur un an, l'évolution de la masse salariale est positive dans toutes les régions. La hausse est plus marquée en Midi-Pyrénées (+ 2,4 %), Rhône-Alpes (+ 2,4 %), Ile-de-France (+ 2,3 %) et dans les Dom (+ 3,7 % en moyenne).

Arnaud Bouliung  
Urssaf d'Alsace

Mihaela Mosu-Nasr  
Elodie Sévin  
Yi Zhang

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

<sup>3</sup> tertiaire hors intérim, commerce et hébergement-restauration

**Encadré 2 : Sources et méthodologie**

Les **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** sont remplis par les **établissements employeurs** du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui **déclarent** aux Urssaf **leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales** (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que **leurs effectifs salariés**. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base **Séquoia** centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité (99,9%) des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acosse à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, une série de retraitements est opérée afin de fiabiliser les données.

Les données sont également **corrigées des variations saisonnières (CVS)** pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Chaque série est désaisonnalisée indépendamment des autres. Toutefois, dans cette publication, la série CVS du total correspond à la somme des séries CVS du total hors intérim et de l'intérim, et la série CVS du tertiaire est égale à la somme des séries CVS du tertiaire hors intérim et de l'intérim. Il y a ainsi cohérence entre les évolutions des agrégats et celles de leurs composantes. Pour les séries de masse salariale, comme les revalorisations du SMIC sont intervenues à des dates variables et avec des niveaux variables, la CVS peut introduire des évolutions venant contrebalancer les variations des séries du SMIC. Cet effet concerne surtout les secteurs où beaucoup de salariés sont au SMIC ou à des niveaux de salaire proches. **Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le quatrième trimestre.**

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales),

la **santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile**. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale (*Acosse Stat n°174, éclairage 1*).

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

**Cette publication suit dorénavant le secteur « associations ».** Celui-ci regroupe près de 10 % des effectifs salariés du secteur privé. Il comprend la plupart des personnes morales associatives ou assimilées identifiées par leur catégorie juridique Insee : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221), les associations intermédiaires (9222), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260). Ne sont en revanche pas retenus : les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprise ; ces catégories recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). La quasi-totalité des établissements associatifs exerce dans le tertiaire, notamment dans les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social (qui représente 50 % de l'emploi associatif), des autres activités de services (16 %), de l'éducation (12 %), de la santé (8 %), des arts, spectacles et activités récréatives et de loisirs (8 %).

**L'assiette salariale totale, ou assiette déplafonnée,** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

L'assiette déplafonnée se distingue de l'assiette « **Contribution Sociale Généralisée** » (CSG) qui comprend également des éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales. Elle est notamment

constituée des éléments assujettis au « forfait social », en particulier l'intéressement, la participation, une partie des indemnités de rupture conventionnelle, l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire. Hors forfait social, l'assiette CSG comprend également des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail ou à l'occasion de la cessation forcée des fonctions de mandataire social ou bien encore en cas de chômage partiel. Le financement de la prévoyance complémentaire figure également dans ce segment.

Une révision des éléments composant l'assiette déplafonnée a été réalisée au cours du quatrième trimestre 2010. L'assiette déplafonnée inclut dorénavant les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant de diverses exonérations dont les principales sont celles des centres communaux d'action sociale (CCAS) et celle des contrats de professionnalisation.

**L'effectif salarié** est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acosse. **L'effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

**Le salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

**Le glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

**Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

**Les séries trimestrielles nationales de l'emploi et de la masse salariale produites par l'Acosse sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.**

Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acosse aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

**Retrouvez sur [acoss.fr](http://acoss.fr) les publications de l'Acosse et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.**

Pour approfondir...

- « L'emploi dans le secteur privé en 2012 : une année morose », *Acosse Stat n°174*, juillet 2013.
- « L'emploi du secteur privé dans les régions en 2012 », *Acosse Stat n°175*, juillet 2013.
- « Principaux indicateurs mensuels Acosse-Urssaf à fin avril 2014 », *Le baromètre économique n°44*, Acosse, mai 2014.